

1) Quelles mesures radicalement nouvelles vous mettrez en œuvre pour réconcilier l'école avec elle-même et améliorer le système éducatif et quel sort vous réserverez à la réforme du collège, encore contestée par une majorité de parents et de professeurs

Il faut mobiliser les énergies pour faire, non pour défaire. Il ne s'agit pas de dire que tout ce qui a été fait précédemment est nul et non avenue : si de profonds changements doivent être engagés, il faut bannir le mythe du « Grand soir ». À chaque alternance, on demande aux professeurs, aux élèves, à leurs parents de s'adapter à de nouvelles réformes, parfois guidées davantage par des préoccupations politiques que par des ambitions pédagogiques. La meilleure réussite des élèves et leur épanouissement doivent être les seuls arbitres de tout nouveau changement.

On traite trop souvent le sujet de l'école avec dogmatisme ou de façon technocratique : en réduisant les questions à des enjeux quantitatifs (40 000 postes, 60 000 postes ou, à l'inverse, suppression massive de postes d'enseignants) – l'enjeu n'est pas là ! La question à laquelle nous devons répondre collectivement est la suivante « Comment garantir à chaque élève une scolarité qui lui permette de se construire, de s'épanouir et de réussir ? » ; c'est LA question qui doit guider nos choix ; l'intérêt des élèves et l'amélioration de la réussite de chacun doit être notre seule boussole.

Un principe cardinal structure notre projet pour l'éducation : faire confiance aux femmes et aux hommes qui œuvrent au quotidien pour la réussite des élèves et leur donner la possibilité d'adapter leur enseignement aux élèves et aux réalités de leur établissement. Cette confiance et cette liberté vont de pair avec une responsabilité plus grande et la réaffirmation de programmes et d'objectifs définis nationalement.

Au collège, dans cette logique de confiance, d'autonomie et de liberté, il faudra laisser la possibilité aux équipes pédagogiques qui le souhaitent – celles qui connaissent le mieux les besoins et les aspirations des élèves et de leurs familles – de proposer à nouveau des parcours bilingues, des parcours européens ainsi que la possibilité de rétablir pleinement l'enseignement des langues anciennes.

Le lycée professionnel est trop souvent oublié dans le débat public, bien qu'il concerne pourtant un tiers des bacheliers, et c'est là que se concentre le décrochage. Aujourd'hui, le taux de chômage varie presque du simple au double selon que le bac professionnel a été obtenu en apprentissage ou non. Alors que l'apprentissage favorise la réussite aux examens et l'intégration sur le marché du travail, moins d'un lycéen professionnel sur cinq obtient son diplôme en apprentissage.

L'alternance sera la modalité dominante d'acquisition des diplômes professionnels et la voie d'accès privilégiée aux emplois de qualification moyenne. Des filières d'alternance seront proposées dans tous les lycées professionnels. Le développement de l'alternance devra s'accompagner de dispositifs ambitieux de suivi et d'accompagnement, et ce afin d'empêcher les 25% de rupture des contrats d'apprentissage, qu'on constate aujourd'hui.

Enfin, un plan de formation d'une ampleur inédite sera lancé afin de former, durant le quinquennat, un million de jeunes peu qualifiés, et aujourd'hui éloignés de l'emploi.

2) Comment vous garantirez la continuité d'un service public d'éducation accessible à tous, sans distinction d'origine ou de fortune ;

Il faut faire davantage confiance aux professeurs, à ceux qui travaillent, chaque jour, auprès des élèves, et les accompagner, afin de garantir la capacité de réussite de chaque élève, quels que soient son origine sociale, le territoire où il vit, les difficultés ou les handicaps qui peuvent être les siens.

Refaire de l'école un levier d'épanouissement et d'ascension sociale pour tous

- à chaque rentrée, de la grande section à la classe de 3^{ème} : un **bilan de compétences personnalisé** sera réalisé pour que l'enseignant connaisse, dès le début d'année, les points forts – à développer – mais aussi les difficultés – qu'il faudra pallier – pour chacun de ses élèves. Seule cette connaissance précise permettra une **véritable personnalisation des apprentissages ; la capacité d'apporter à chaque élève, le bon contenu, au bon moment pour le faire progresser ;**
- parce qu'une part importante des inégalités scolaires se joue hors de la salle de classe et que les parents n'ont pas toujours le temps ou la possibilité d'aider leurs enfants, **tous les écoliers et tous les collégiens français bénéficieront d'un accompagnement et d'une aide aux devoirs après la classe. Du CP à la 3^{ème}, tous les élèves en difficulté pourront bénéficier d'un stage de remise à niveau, dispensé durant l'été ;**
- établir un lien plus fort avec les familles : **les familles doivent retrouver toute leur place à l'école**, tout particulièrement durant les années de changement important (CP – 6^{ème}) ou dans les classes où se joue l'orientation des élèves (3^{ème} – 2^{nde}). Aux antipodes d'une école individualiste et consumériste, il convient de trouver – ensemble – les solutions : la participation des parents, leur implication est un levier essentiel pour l'amélioration du système éducatif et la réussite de chaque élève.

Lutter contre les déterminismes qui entravent l'ascension sociale :

Il faut sortir du mythe d'une uniformité qui garantirait l'égalité : aujourd'hui, notre système scolaire est le plus inégalitaire de tous les pays de l'OCDE. Trop souvent, la promesse républicaine d'égalité n'est pas tenue, la France est le pays où le destin scolaire est le plus déterminé par l'origine sociale des parents.

Notre choix est de concentrer les moyens là où se concentrent les difficultés, de mettre en œuvre des dispositifs dont l'efficacité a été démontrée, afin d'obtenir des résultats plus conformes à la réussite de chaque élève et d'une plus grande équité de notre système éducatif.

À cet égard, la **division par deux du nombre d'élèves par classe de CP et de CE1 dans les établissements de l'éducation prioritaire** s'appuie sur des expériences françaises et internationales dont l'efficacité a été démontrée. Au-delà de l'impact direct sur la réduction de l'échec scolaire grâce à un enseignement plus personnalisé, des études récentes aux Etats-Unis et en Suède montrent que les bénéfices d'une forte réduction de la taille des classes en primaire sont également visibles à long-terme, en termes d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite sur le marché du travail. **Nous poursuivrons également la scolarisation dès deux ans en éducation prioritaire.**

Par ailleurs, il n'est plus acceptable que les enseignants les moins expérimentés soient chargés de faire réussir les élèves qui rencontrent les plus grandes difficultés. C'est pourquoi **plus aucun enseignant ne pourra être affecté en éducation prioritaire – hors choix motivé –, s'il n'a pas au moins trois années d'expérience.**

De même, il est inacceptable que les territoires où les difficultés sociales et scolaires se concentrent soient confrontés chaque année à l'impossibilité de recruter des enseignants. Parce qu'il faut reconnaître cette difficulté et y répondre, les professeurs, du premier et du second degrés, qui enseignent en REP+ seront mieux accompagnés et recevront une prime annuelle supplémentaire de 3 000€ nets, qui s'ajoutera aux primes déjà existantes.

- 3) **Comment vous améliorerez les conditions de travail des professeurs, leur rémunération, la prise en compte de leurs capacités et de leur concours, la gestion des ressources humaines, dont le fonctionnement archaïque et impersonnel joue dans l'augmentation des démissions comme dans l'appauvrissement d'un vivier de professeurs de qualité ;**

La qualité de l'enseignement ne se décrète pas, elle prend appui sur les avancées de la recherche et sur l'évaluation du système éducatif. **Un effort important doit donc être entrepris pour le développement de la recherche, afin que les meilleures pratiques puissent être diffusées à tous les niveaux du système éducatif.** La recherche doit irriguer bien davantage la formation initiale et continue des enseignants. Celle-ci sera caractérisée par l'excellence académique et par la présence de professeurs expérimentés, qui continuent à enseigner tout en assurant le suivi des jeunes collègues. **Nous étendrons la formation en alternance dès la licence pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement.**

Chaque année, tout enseignant, du premier comme du second degré, bénéficiera d'au moins trois jours de formation continue adaptée aux besoins rencontrés dans sa classe – identifiés notamment grâce aux bilans personnalisés effectués par chaque élève en début d'année.

Une reconnaissance plus grande de professeurs, c'est également une plus juste rémunération. Nous augmenterons leur pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : ils paieront moins de cotisations et leur salaire net sera augmenté d'autant.

Par ailleurs, dans un système éducatif où les normes et les circulaires l'emportent de plus en plus sur la recherche scientifique, sur les techniques et les pratiques pédagogiques éprouvées, comme sur l'intérêt des élèves et des enseignants, dès le début du quinquennat **une mission de simplification pilotée par le ministre de l'Éducation nationale devra proposer à**

l'ensemble des acteurs éducatifs une simplification des actes courants comme des procédures qui concernent la carrière des enseignants.

L'enjeu est de permettre **un pilotage fin, au plus près des enjeux des territoires et des établissements, et une amélioration générale du système éducatif.** Il est urgent de **redonner de la liberté d'action** aux acteurs qui œuvrent au plus près du terrain. **L'administration centrale devrait faire confiance aux acteurs pédagogiques et ne mettre en place des contrôles qu'a posteriori.** L'injonction, la prescription ou l'organisation pyramidale doivent s'effacer au bénéfice d'une plus grande initiative ; cela est indissociable d'une autonomie accrue conférée aux établissements.

Enfin, depuis 2007, chaque enseignant devrait bénéficier d'un entretien annuel de formation (loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique) ; cette pratique n'a quasiment pas été mise en œuvre dans les établissements. Imaginer qu'une carrière peut s'envisager sur la base de quelques rendez-vous pour tous sur l'ensemble d'une vie professionnelle, est certes sécurisant, mais il faut aller plus loin dans une véritable **réflexion managériale et dans la gestion des ressources humaines.** Il est essentiel d'orienter la carrière des enseignants grâce à un **dialogue plus nourri et plus régulier.** Le suivi de la carrière des enseignants doit être davantage individualisé.

- 4) **Comment vous garantirez une meilleure transparence du système éducatif auprès des parents, des professeurs et, plus généralement, des citoyens (allocation des moyens, évaluation précise et régulière des succès et des échecs) ;**

Il ne sera plus possible que des situations inacceptables se prolongent dans un établissement, **sans soutien ni intervention.** Nous accorderons une confiance plus grande à la communauté éducative, une liberté accrue pour mieux s'adapter aux réalités et aux élèves de chaque établissement ; **cette autonomie est indissociable d'une responsabilisation plus grande, d'une évaluation repensée et plus régulière.** La qualité de notre système scolaire **doit être au centre des préoccupations** : tous les trois ans, chaque collège et chaque lycée fera l'objet d'un diagnostic qui portera sur l'ensemble de ses missions (enseignement, résultats et progrès des élèves, projets pédagogiques, infrastructures, etc.). Il mobilisera l'équipe de direction, conduite par le chef d'établissement, les professeurs, les parents et les élèves seront également consultés. **Les éléments de ce diagnostic pourront être opposables** au ministère ou aux collectivités dans le cadre des engagements qui sont les leurs auprès des établissements. Les recommandations formulées pourront engager des mesures d'accompagnement spécifiques en cas de situation particulièrement préoccupante.

Par ailleurs, il est essentiel **de garantir l'équité de notre système d'orientation.** Nous le ferons en conduisant une politique de l'orientation renouvelée et en luttant contre deux maux qui gangrènent notre système éducatif : les décrocheurs – cela concerne encore près de 100 000 jeunes chaque année – et les « naufragés du supérieur » – ce sont ces bacheliers qui échouent massivement à l'université.

Il faut améliorer l'efficacité et l'équité d'APB, pour en faire un dispositif plus transparent, grâce auquel les futurs étudiants auront accès à davantage d'informations pertinentes pour leur

orientation. Seules une telle transparence et une meilleure information des élèves, comme des familles, restaureront les conditions de l'équité qui font aujourd'hui défaut à notre système éducatif. Deux leviers doivent permettre de répondre à ce défi :

- l'affichage au moment de l'inscription dans le supérieur, par formation, des résultats obtenus par les étudiants des trois années précédentes (on parle ici d'indicateurs fins : taux d'emploi, taux de décrochage, niveau de rémunération, part des jeunes exerçant une activité en lien avec leur formation) ;
- et l'affichage de prérequis.

Néanmoins, il faut aussi engager une transformation profonde de l'orientation et de la formation. APB est anxiogène parce que les jeunes ont l'impression que leur avenir est suspendu à un algorithme qu'ils ne comprennent pas. Nous ouvrirons **davantage de places dans des formations courtes professionnalisantes**, qui permettent de trouver plus rapidement un emploi, et dans le même temps faciliter la reprise d'études tout au long de la vie. Et aussi, bien sûr, systématiser les passerelles et la possibilité de se réorienter en cours d'études.

Cette transparence nouvelle et nécessaire devra s'accompagner d'une véritable politique d'éducation à l'orientation dès le collège. Nous développerons pour cela des enseignements d'aide à l'orientation pour les élèves. Nous associerons plus étroitement les parents, nous formerons les enseignants à ces enjeux. En outre, nous mettrons en place **une plateforme d'orientation en ligne afin de donner aux collégiens et aux lycéens des informations précises quant aux formations existantes, aux débouchés qui sont les leurs et aux métiers auxquelles elles permettent l'accès.**

5) Comment vous agirez pour que la France joue un rôle important dans un univers éducatif mondialisé où la concurrence entre systèmes est de plus en plus forte, où l'éducation est un enjeu stratégique ;

Le paysage mondial de l'éducation et de l'enseignement supérieur est en mutation rapide. Nous ne pouvons pas nous permettre de décrocher ni pour l'éducation ou l'enseignement supérieur français ni pour les écoliers ou les étudiants, ni pour l'économie. La France dispose de véritables fleurons, d'établissements de premier plan et d'équipes de recherche au meilleur niveau mondial, mais nos institutions sont en retard, nos pratiques parfois datées et nous ne répondons pas toujours suffisamment aux attentes des étudiants.

Nous avons dit précédemment notre ambition pour l'école. Durant le prochain quinquennat, nous transformerons également le paysage de notre enseignement supérieur grâce à un cadre juridique innovant et adaptable ; en permettant notamment la création de nouveaux ensembles cohérents, qui transcendent les distinctions héritées entre universités, écoles, organismes, sur la base du volontariat des acteurs. Cela encouragera la constitution d'universités de niveau mondial, plus visibles et plus attractives.

Nous sommes convaincus de la nécessité de créer un nouveau modèle de croissance, qui permette de développer et de valoriser les compétences des Français, qui prenne appui sur

l'innovation et qui favorise de nouveaux modes de vie plus économes en ressources. C'est pour cela que nous nous sommes engagés à lancer un grand plan d'investissement de 50 milliards d'euros. Naturellement, l'enseignement supérieur et la recherche en bénéficieront.

Tout d'abord, nous investirons dans les campus, avec la création de 60 000 nouveaux logements pour les étudiants.

Nous développerons également fortement le numérique dans l'enseignement supérieur, parce qu'il peut transformer l'ensemble de notre société et que les étudiants doivent être à la pointe dans ce domaine.

Nous devons aussi engager un effort national pour les compétences. Les universités y prendront toute leur part, dans la formation initiale comme dans la formation continue, où elles sont encore trop peu présentes. Nous formerons 1 million de jeunes sans emploi et 1 million de chômeurs de longue durée, les uns et les autres sans qualification. Nous créerons 100 000 places supplémentaires dans des filières courtes professionnalisantes. C'est un effort très conséquent, mais qui profitera à l'ensemble de la société.

Enfin, les suppressions de postes dans la fonction publique ne s'appliqueront pas au ministère de l'Éducation nationale et nous attribuerons des moyens supplémentaires aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur des bases contractuelles. Cela nous permettra d'affronter sereinement la concurrence internationale, et d'être à la hauteur des attentes de nos étudiants.

6) Quelle part du budget vous réserverez à la jeunesse et à l'éducation.

(voir réponses précédentes)